

QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE?

La mission des éducateurs de prévention spécialisée est de rencontrer dans l'espace public qu'ils occupent, des jeunes de 12 à 21 ans « en risque ou en voie de marginalisation ». Ils nouent des liens avec eux pour les amener à un cheminement conjoint vers une insertion sociale et professionnelle épanouissante. A Paris, 250 éducateurs mènent cette mission au sein de 11 associations. Cette action est régie par l'article L121-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

COMMENT FONT-ILS POUR QUE LES JEUNES LES ACCEPTENT?

Les éducateurs tiennent leur savoir-faire de leur formation (Bac+3), mais aussi de celui transmis par leurs pairs, plus anciens en poste. Ils passent beaucoup de temps dans l'espace public pour que les jeunes les connaissent et les reconnaissent. Ils entrent alors progressivement en lien avec les groupes de jeunes régulièrement présents au sein du territoire qui leur est confié. Ils en arrivent à installer un dialogue, à entendre leurs envies (souvent, dans un premier temps, de loisirs), à leur proposer des projets. Petit-à-petit, une relation de confiance se noue et va permettre une démarche éducative.

QUI DÉCIDE DES JEUNES CONCERNÉS?

Aucun jeune n'est nommé « confié » à un éducateur de Prévention Spécialisée. Le Département (la Prévention Spécialisée relève de la Protection de l'enfance, compétence départementale) missionne une association pour s'occuper de tous les 12/21 ans d'un territoire précis, dès lors que ces jeunes fréquentent l'espace public et sont éloignés des autres institutions (services sociaux, école, mission locale, centre social...). Les éducateurs ont donc pour rôle de créer les conditions de confiance pour que ces jeunes acceptent de travailler avec eux.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC LES AUTRES ACTEURS : LES ASSOCIATIONS DE QUARTIER, LES CENTRES SOCIAUX, LES CENTRES D'ANIMATION, LES AUTRES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE?

Tout d'abord, les éducateurs, diplômés, vont à **la rencontre** des jeunes, **dans les espaces qu'ils choisissent d'occuper**, et donc aussi dans la rue, les squares, les halls d'immeuble, parfois dans des lieux dans lesquels plus aucun acteur institutionnel ne se rend.

Ensuite, ce sont des acteurs de **protection de l'enfance**. Ils approchent donc les situations de chaque jeune sous l'angle de la protection, qui n'empêche pas d'avoir conscience des responsabilités de chacun, des actes délictuels qui peuvent être commis par ces jeunes. Ils ont à ce titre des obligations (de signalement des situations de danger, de confidentialité des informations confiées par les jeunes) qui sont autant de garanties d'un accompagnement professionnel des jeunes.

Ils sont **mobiles**, ce qui leur permet de se déplacer, de rencontrer les autres acteurs des situations des jeunes lorsque cela est nécessaire.

Enfin, si les éducateurs utilisent parfois des « outils » de loisirs (ateliers théâtre, fêtes de quartier, aide aux devoirs, séjours et camps...), ils ne le font pas comme une fin, mais bien comme un moyen de travailler sur certains aspects des problématiques rencontrées par les jeunes. Par exemple, un jeune va pouvoir faire partie de l'aide aux devoirs d'une association de prévention spécialisée... seulement jusqu'à ce que son comportement, son niveau lui permette d'intégrer celui de l'association de quartier!

La Prévention Spécialisée n'a pas pour finalité la tranquillité publique. Elle ne remplace ni les médiateurs, ni les forces de l'ordre. En rétablissant du dialogue avec des groupes de jeunes qui parfois n'entrent en lien avec la société que dans la violence et l'opposition, en mettant en place des actions qui renouvellent le lien social autour de la jeunesse, elle peut contribuer à pacifier l'espace public.

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Une insertion sociale épanouissante est possible lorsque les jeunes se tiennent aussi loin que possible des actions délinquantes. De nombreuses études montrent qu'une prévention de l'entrée dans les réseaux de trafics illicites est plus simple qu'une sortie de ces réseaux. La Prévention Spécialisée se donne donc pour objectif de prévenir chez les jeunes auprès desquels elle intervient l'entrée dans la délinquance. Là encore, ce n'est pas une finalité, mais bien un moyen de concourir à leur développement.

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

La Prévention Spécialisée s'est mise à disposition des autorités publiques pour analyser et tenter de répondre aux risques de radicalisation religieuse des jeunes parisiens. Par les actions qu'elle mène au sein des quartiers qui vise à (r) établir le dialogue entre les habitants de toutes générations et de toutes cultures, par les processus d'insertion sociale qu'elle contribue à mettre en œuvre pour les jeunes, elle contribue donc à la prévention de la radicalisation. Elle n'est néanmoins pas en mesure de prendre en charge les jeunes identifiés comme enferrés dans une radicalisation installée.

COMMENT LES ÉDUCATEURS ÉCHANGENT-ILS DES INFORMATIONS SUR LES JEUNES?

En tant qu'acteur de protection de l'enfance, les éducateurs de Prévention Spécialisée ont pour devoir de ne partager, avec les acteurs appropriés, que les informations strictement essentielles à la bonne prise en charge des jeunes concernés... sauf lorsque les jeunes eux-mêmes ont levé cette restriction. C'est le cas lorsque le jeune est accompagné vers la mission locale, s'il demande à son éducateur de faire du lien avec des professionnels de soin, s'il autorise les contacts et échanges avec d'autres professionnels (centres sociaux, centres d'animation...).

La Prévention Spécialisée s'oblige à toujours avertir les jeunes et leurs familles des échanges qui peuvent être prévus avec d'autres professionnels, ou des démarches qui peuvent être faites avec et pour eux.

QUI EST RESPONSABLE DES ÉQUIPES DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE?

Aucun éducateur ne travaille seul. Il est salarié d'une association, sous la responsabilité d'un chef de service et/ou d'un directeur et, au-dessus, d'un conseil d'administration représenté par un Président d'association. Cette équipe est garante du professionnalisme de chacun, du respect par tous des obligations liées à l'exercice de ce métier, et sert de garde-fou pour les éducateurs, parfois confrontés à des situations « bouleversantes », et, comme tous, humains, donc faillibles.



LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET L'ÉCOLE

L'école est l'un des lieux de vie, de sociabilisation des jeunes. En ce sens, elle fait partie du quotidien des enfants et relève donc des domaines d'action de la Prévention Spécialisée. Les éducateurs, qui ont su se faire leur place au sein des collèges la plupart du temps, sont en lien régulier avec les équipes pédagogiques, accompagnent les élèves et leurs familles lorsque des difficultés se présentent, y compris lors d'éventuels conseils de discipline. Certaines équipes accueillent également les jeunes exclus temporairement. Ces liens sont essentiels pour prévenir les décrochages scolaires.

LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Lorsque les jeunes sont plus grands, certains vont s'orienter vers des formations professionnelles. Les éducateurs les accompagnent alors dans la recherche de lieux de stage ou d'apprentissage, font le lien avec leurs centres de formation. Dans certaines situations, plus complexes, il va s'agir de permettre au jeune de faire de nouveau confiance aux institutions, pour l'orienter vers la Mission Locale de Paris. La Prévention Spécialisée a signé une convention de partenariat avec elle. Enfin, lorsque les jeunes sont très éloignés de l'insertion professionnelle, les éducateurs organisent des chantiers éducatif. Ils permettent à quelques grands adolescents ou jeunes adultes, pendant quelques jours, de découvrir ou de redécouvrir les avantages et les contraintes d'une activité salariée (souvent dans le second œuvre, mais d'autres domaines se développent). Cette action, régie par la circulaire DAS/DGEFP 99-27 du 29 juin 1999, est spécifiquement mise en œuvre par les équipes de Prévention Spécialisée.

LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET LA SANTÉ

Etre en bonne santé est un préalable nécessaire à une insertion sociale réussie. C'est pourquoi les équipes de Prévention Spécialisée sont amenées à aborder cet aspect de la vie des jeunes. Les principaux sujets touchent aux pathologies psychiques et à la mise en place d'un accompagnement adéquat, mais aussi aux comportements addictifs. Sur ce dernier point, outre des actions ponctuelles à l'égard de groupes, un travail commun est réalisé avec les Consultations Jeunes Consommateurs, formées sur ces sujets.

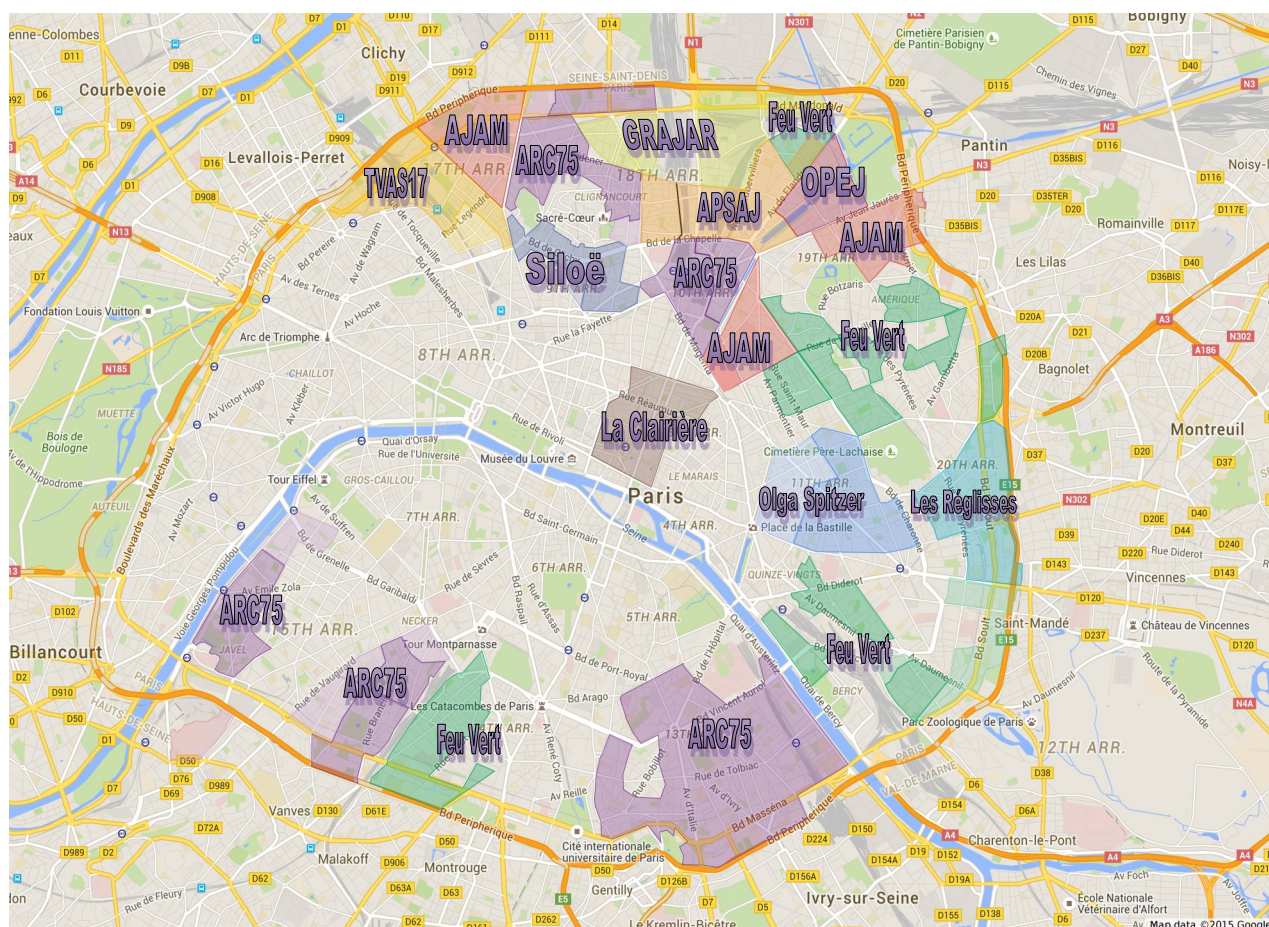
LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET SES PARTENAIRES

La Prévention Spécialisée est un créateur de lien de confiance avec les jeunes, et a pour objectif de rapprocher ces jeunes du « droit commun », des acteurs quotidiens usuels des parisiens. Elle travaille donc en liens étroits avec les acteurs associatifs (assos de quartier), d'éducation populaire (centres sociaux), de loisirs (centres d'animation), de santé (CMPP, CJC), sociaux (services sociaux de secteur, aide sociale à l'enfance...) des territoires qu'elle couvre. La Prévention Spécialisée est donc souvent présente dans les temps de coordination et de mise en lien des arrondissements.

LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE PARIS

Le Comité de la Prévention Spécialisée de Paris, qui est à l'origine de ce document, rassemble 10 des 11 associations de Prévention Spécialisée de Paris. Il est un interlocuteur privilégié pour le Département de Paris qui autorise et coordonne l'action de Prévention Spécialisée, pour la DASES qui met en œuvre ces lignes politiques (et notamment pour le Seplex, bureau chargé de la PS), parfois pour les Mairies d'arrondissement. Il apporte également aux associations des espaces-temps pour mettre en commun les pratiques et former les éducateurs. Vous retrouverez toutes ces informations, et d'autres, sur le site www.cpsp-asso.com.

A QUI VOUS ADRESSER ?



AJAM : jeunes-amis-du-marais@wanadoo.fr

Les Réglisses : muriel.bouchet@cfpe-ets.fr

APSAJ : b.michou@mcv19.org

Olga Spitzer : cherif.chaouche@olgaspitzer.asso.fr

Arc75 : contact@arc75.fr

OPEJ : frederic.fappani@fondation-opej.org

Feu Vert : pstarck@fjfv.org

Siloë : siloe.prev@aurora.asso.fr

GRAJAR : zinndinb@gmail.com

TVAS 17 : tvass17.ps@gmail.com

La Clairière : chansia.euphrasine@casp.asso.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :
cpsp.deleguee@gmail.com / 07.61.89.45.18